

Compte rendu de la conférence

Bitume, Fumées, Santé

7 juin 2014 Cloître des récollets à Metz



www.conference2014.org
LA CONCILIATION AMBITIEUSE

Conférence-2014

**BITUME
FUMÉES et SANTÉ**

**SAMEDI 7
JUN 2014 METZ** - rue des Récollets

de 10 h à 17 h
Entrée libre

Coordination nationale d'information
et de défense sur la pollution
par les centrales d'enrobés routiers

LES ENJEUX

Intérêts industriels et intérêts pour la santé : tel est le sujet sur lequel travaille depuis bientôt dix ans la **coordination nationale d'information et de défense sur la pollution par les centrales d'enrobés routiers**. C'est pour en comprendre l'impact spécifique

sur la qualité de l'air et la santé que ce réseau de collectifs indépendants a organisé la première conférence "**Bitume, Fumées et Santé**".

Le regroupement des collectifs de riverains, soutenu par les scientifiques, médecins et avocats permettra d'entamer un dialogue argumenté entre les parties prenantes sur le sujet santé et bitume à l'instar de ce qui s'est fait sur l'amiante.

Il est donc nécessaire de traiter le sujet ensemble et de coordonner les volontés existantes : **industriels, travailleurs, citoyens, collectivités et associations**.

Un tel échange n'ayant jusqu'ici jamais eu lieu, l'objectif sera de décloisonner les arguments industriels qui ne tiennent pas compte de la santé des populations de riverains ni des travailleurs de la route et de mettre les derniers bilans de santé ainsi que la qualité de l'air au cœur de ce sujet **tabou**.

ALERTES et MOBILISATIONS

Témoignages des collectifs de riverains

■ Jean-Claude de Lérrouville - Meuse 55



La lettre du docteur Carton, associé en 2007 à la population

mobilisée contre le projet d'implantation d'une centrale d'enrobés à Lérrouville évoque l'apparition d'odeurs et les problèmes respiratoires ressentis. Bien qu'ayant reçu le soutien du conseil de l'ordre des médecins, ses confrères lui avaient conseillé de « ne pas s'en mêler ». Une association de riverains s'est informée sur les produits émis par les centrales : oxyde d'azote, oxyde de soufre, benzène, qu'ils ont découverts être dangereux et cancérigènes. Inquiet, le collectif a demandé l'application du principe de précaution et a publié

un article dans un journal local afin de dénoncer un risque sanitaire probable.

Pour information et à titre de comparaison, 1h de fonctionnement de centrale d'enrobés produit l'équivalent en fumée toxique de 190 millions de cigarettes !

Face à l'importance du référendum local qui s'est tenu juste avant les élections de 2008, l'industriel local s'est retiré et le projet a été enterré.

Cette première victoire, rendue possible grâce au soutien de Mirabel-LNE, a permis de mieux prendre conscience des dangers de ce type d'installation et l'importance de l'implication des populations locales pour lutter contre les pollutions induites. ■



■ Philippe de Saint-Etienne les Remiremont - Vosges 88

Philippe raconte l'histoire de son association créée en 1993 suite à l'implantation d'une centrale d'enrobés à chaud. Cette installation considérée comme mobile a eu une autorisation préfectorale de 6 mois mais vingt ans plus tard, elle est toujours présente sur la commune.

Dès le démarrage de l'exploitation, les riverains ont ressenti les effets des poussières et des odeurs nauséabondes d'hydrocarbures.

Plusieurs pétitions, totalisant à chaque fois plus de 500

signatures, ont été envoyées à la Préfecture.

Les riverains ont constaté l'apparition de gouttelettes noires sur leurs mobiliers de jardin, leurs terrasses et sur la végétation environnante de l'exploitation.

L'association a fait appel à un laboratoire pour diligenter une étude.

Les analyses ont révélé la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. (HAP¹).

Cette étude a été réalisée pendant et hors fonctionnement de l'usine

d'enrobés. Ne fonctionnant pas pendant la période hivernale, les HAP dans l'air ambiant ne sont pas nombreux à ce moment de l'année. Par contre, en période de production d'enrobés, les HAP sont nombreux et particulièrement toxiques (poids moléculaires élevés).

Ont été dénombrés plus de 17 HAP quand la centrale fonctionne, et seulement 5 hors activité.

Même si ces résultats montrent indéniablement la dangerosité de cette installation,

ils n'ont pas été pris en compte par les services de l'Etat. Le laboratoire indépendant n'étant pas accrédité par la Préfecture.

" Mais ce qui inquiète fortement notre association, ce sont les pathologies notamment sanguines (maladies de Hodgkin, leucémies...)

recensées dans un rayon d'environ 400 m autour de la centrale."

L'association a alerté la Direction des Affaires Sociales et Sanitaires. Une

étude a été effectuée en 2007 mais les résultats n'ont pas été reconnus

comme significatifs.

Depuis, le nombre de pathologies recensées augmentent. On dénombre à ce jour 15 pathologies à proximité de cette exploitation. Ce chiffre a doublé depuis l'étude de 2007.

Nous avons donc alerté de nouveau les Services de l'Etat mais rien ne bouge.

Par contre, les maires de St-Etienne les Remiremont et d'une petite commune voisine sont solidaires et apportent leur soutien à l'association. ■

"Plus de 17 HAP quand la centrale fonctionne."



ETUDE

La recherche entreprise par l'association SES « La Sone Environnement Santé Isère » a permis de mettre en évidence 17 cas de cancers et 2 problèmes sanguins sur les habitants de 37 maisons exposées (dont les premières sont à 220m). L'industriel n'a pris aucune mesure visant à réduire l'impact sanitaire. Les riverains s'interrogent quand à l'utilisation d'un masqueur d'odeur en sortie de cheminée. La prise de conscience de l'impact de l'installation prend de l'ampleur parmi les riverains.

¹ http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Hydrocarbures_aromatiques_polycycliques_HAPs_.pdf



■ Laurent de Samazan - Lot-et-Garonne 47

Depuis sa création en 2009, son association tente de mobiliser la population en organisant des réunions d'information dans tous les villages environnants.

En 2012, un

Arrêté

Préfectoral (AP)

d'autorisation

est annulé par le

Tribunal

Administratif

(TA) de Bordeaux aux motifs que l'étude d'impact de l'usine avait omis de préciser que cette centrale se trouvait à proximité d'habitations (donc nuisances sur la santé provoquées par les

groupes Vinci, Eurovia, Colas regroupés au sein d'une même ICPE), et que cette centrale se trouvait de surcroît en zone inondable.

Le ministre de l'écologie prit alors un arrêté préfectoral temporaire et peu après, une nouvelle enquête publique a été

effectuée, recevant un avis favorable du commissaire enquêteur et du CODERST soutenu par la DREAL. Le nouvel arrêté daté de décembre 2013 est appliqué bien que le

"Nous avons peu à peu réussi à mobiliser la population."

Préfet ait demandé la division par 2 des pollutions émises.

Un mois plus tard, l'Arrêté modificatif présentait des résultats d'analyse qui ne montraient aucune amélioration en terme de rejet. Les autorités concluaient à une erreur d'écriture...

L'avocat s'en est saisi et la procédure est en cours. ■

Feillens (15) Population mobilisée contre la pollution



A SOULIGNER

La principale différence entre tous les collectifs se trouve uniquement dans les cinq chiffres de leur code postal prouvant que les mêmes démarches vis à vis de la problématique reçoivent toujours, aux quatre coins de France, les mêmes réponses de la part de l'administration. Cette constatation amène progressivement les associations et riverains à se défendre de manière concertée.



L'inquiétude aussi présente chez les travailleurs de la route

■ **Laurent Orlich,**
Responsable Fédéral - Secteur Santé au Travail
Fédération des salariés de la construction-bois-ameublement - CGT



Laurent évoque le soutien apporté à la famille Serrano Andrade dans la reconnaissance de la maladie professionnelle de leur père décédé d'un cancer contracté en travaillant sur les chantiers

d'Eurovia (filiale du groupe Vinci).
« Pour Vinci c'est insignifiant, ils refusent de s'y intéresser, alors il nous faut d'abord mener cette bataille sur la reconnaissance de la maladie professionnelle ». ■

A NOTER

Il serait juridiquement pertinent d'inventorier les maladies professionnelles chez les travailleurs des centrales d'enrobés.

En établissant la preuve de l'exposition, cela exonérerait de la nécessité d'établir un lien de causalité entre travail et santé.

■ **Maitre Alexandre Faro**

Invité à la réunion publique du collectif de Feillens³ dans l'Ain le 27 février 2014, Maître Rinck, avocat de la famille Serrano Andrade, dont le père est décédé d'un cancer dit "cancer du bitume", a témoigné du renoncement de beaucoup de salariés du bitume à ester en justice : « Ce sont des gens durs, qui ne se plaignent pas et nombre d'entre eux ne s'inquiètent pas des maladies qui existent. ».

³ <http://collectifriverains01.wordpress.com/>



BITUME, FUMÉES ET SANTÉ ÉTAT DES LIEUX

Un danger bien réel

■ Docteur Marcel Castegnaro - Ancien directeur de recherche au CIRC



Il existe des retours d'expérience, surtout sur les maladies

professionnelles.

En 1990, suite à une publication danoise qui incriminait les bitumes dans les maladies professionnelles, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC ⁴) a été contacté par des organisations internationales pour faire une étude

épidémiologique sur les risques encourus par les

travailleurs de la route. Cette étude prenait notamment en compte les risques toxiques par contact et par inhalation.

Un spécialiste européen des fumées de bitume travaillant pour Shell a généré des concentrats de fumée de bitume représentatives de celles présentes sur le terrain et contrôlé celles générées par l'INRS.

Le CIRC et l'INRS ont alors fait des études sur des rats et les résultats furent les suivants :

- par application cutanée, il s'est avéré que les gouttes de concentrat de fumée de bitume

déposées sur les rats étaient instantanément absorbées par

l'organisme.

Après pénétration, les substances passaient dans la circulation sanguine et on les retrouvait

ensuite dans les poumons.

- par inhalation, les fumées de bitume provoquaient des effets sur les poumons.

Bien sûr, l'industrie n'a pas accepté ces résultats et a fait refaire des études, mais celles-ci ont confirmé les premiers résultats.

Ça fait plus de 50 ans que l'on travaille sur les substances inhalées (benzopyrène,...) et beaucoup sont cancérigènes avérés ou probables.

Les hydrocarbures hétérocycliques contenant notamment du soufre pourraient quant à eux provoquer des effets génotoxiques.

■ Docteur Marcel Castegnaro

"L'industrie n'a pas accepté ces résultats"

⁴ Centre International de Recherche sur le Cancer : <http://www.iarc.fr>

Des fumées sous surveillance

■ Laurent Orlich

En 2010, la CGT a saisi l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) devenue depuis Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) pour demander une

enquête sur les risques encourus lors de l'application d'enrobés routiers. Le rapport de l'enquête publié début 2014 expose, sans ambiguïté, la dangerosité du bitume. Ce rapport sur les effets du bitume entraîne une meilleure écoute et fait bouger la réflexion au niveau international. Suite à ce



rapport, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a élevé le niveau de dangerosité des bitumes à « cancérogène probable ». Laurent souligne que la France ne possède pas les mêmes grilles de toxicité que les autres pays européens. Il fait également état du problème du recyclage des routes dans lesquelles de l'amiante aurait été rajouté jusqu'en 1996 et qui représenterait, selon la SCREG, 4% du parc routier actuel. En Rhône Alpes, il y aurait déjà une cartographie.

« Maintenant il y a des prélèvements faits avant les chantiers, du coup on en retrouve de plus en plus.

À moyen terme, on va sûrement retrouver des personnes contaminées par cette exposition sur les chantiers. Concernant les bitumes tièdes ou chauffés en dessous de 160

degrés, le produit devient difficilement malléable. Il est donc nécessaire d'ajouter une série de nouveaux adjuvants dont on ne connaît pas les risques pour la santé et qui viennent se cumuler à ceux déjà connus du bitume.

Nous regrettons le manque systématique d'études sur l'exposition des travailleurs mais la rencontre avec les collectifs se trouvant au-delà de la sphère professionnelle représente un appui nouveau et peut-être l'occasion de mettre en lumière le problème dans la sphère publique ». ■

Des études d'impact très ciblées

Une étude pilote sur les centrales a été conduite en 2011 et 2012 par la DREAL Lorraine, dont les responsables, par ailleurs, ont décliné l'invitation à cette première conférence. Sachant qu'il y a environ 500 centrales d'enrobés routiers en France, la DREAL s'est proposée d'en étudier 21 sélectionnées en Lorraine et en s'attachant particulièrement à la production des composés

suivants : benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes, formaldéhydes et hydrocarbures aromatiques polycycliques. Les cas ont été étudiés par BURGEAP, bureau d'ingénierie de l'environnement, qui a sélectionné 7 installations équipées de Skip (chariot permettant le transfert de l'enrobé du malaxeur vers la trémie de stockage) non capotés. Afin de compléter l'étude, il serait nécessaire d'étudier





plusieurs centrales en tenant compte des habitants proches des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) implantées depuis un certain temps et les flux de dispersion micro météorologique. Enfin, ces études devraient tenir compte des susceptibilités individuelles.

"LES DIRECTIONS DE VENTS DOMINANTS SONT DES PARAMETRES A INTEGRER"

■ **Emmanuel Jantzem**
Ingenieur d'études à
Air Lorraine.

Emmanuel Jantzem explique tout d'abord que la réglementation et les seuils à respecter pour les polluants dans l'air sont différents entre le milieu du travail (exposition des salariés) et le milieu ambiant (population en général). Dans le cadre de ses missions, Air Lorraine a pour objectif de surveiller la qualité de l'air ambiant et de comparer les résultats par rapport aux seuils des polluants réglementés.



Dans un contexte de surveillance en proximité industrielle, il est important de prendre en compte plusieurs paramètres afin de définir les secteurs à privilégier en termes de surveillance de la qualité de

l'air. Outre les émissions du(des) industriel(s) sur la zone d'étude, les directions de vents dominantes ainsi que les secteurs où se retrouvent la population sont des paramètres à intégrer dans l'élaboration d'une stratégie de surveillance de la qualité de l'air en proximité industrielle.

La directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe spécifie bien que :

« Lorsqu'il s'agit d'évaluer les contributions des sources industrielles, au moins un point de prélèvement est installé sous le vent par rapport à la source dans la zone résidentielle la plus proche. »

En fonction des composés à surveiller, de leur dynamique dans l'air et des niveaux

QUESTION

Quels sont les textes qui réglementent les niveaux des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) en air ambiant en France ?

- ▶ Au niveau européen, la directive n°2004/107/CE du 15 décembre 2004 fixe la réglementation concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. Cette directive a été transposée en droit français dans le décret n°2088-1152 du 7 novembre 2008. Parmi les HAP surveillés, seul le benzo(a)pyrène, cancérigène pour l'Homme dans la classification du CIRC⁵, est réglementé avec une valeur cible annuelle de 1 ng/m³.

⁵ CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

observés sur un secteur, les méthodes et les stratégies de mesures à appliquer sont différentes. Par exemple, pour une évaluation préliminaire d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant, il est nécessaire de répartir les mesures sur toute une année avec des

prélèvements sur 24 heures dont la fréquence est de 1 jour sur 6. Cette approche permettra ensuite de se comparer aux valeurs réglementaires annuelles.

Les analyseurs automatiques, les préleveurs (passifs ou actifs) ainsi que la modélisation sont

différentes méthodes de mesures pouvant être appliquées dans le cadre d'une surveillance réglementaire de la qualité de l'air. Pour obtenir des informations complémentaires et éventuellement faire un lien avec la santé, la biosurveillance peut être utilisée.

■ **Emmanuel Jantzen**

AASQA

Les associations agréées de la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) doivent réaliser une évaluation préliminaire en HAP sur l'ensemble des zones administratives de surveillance définies au niveau de sa zone d'agrément. L'objectif est d'évaluer les concentrations moyennes en HAP, sur un minimum de 3 ans sur chaque zone. Les AASQA peuvent également participer à des projets qui répondent aux objectifs qu'elles se sont fixés dans leur Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA) respectif.

"TOUT NE PASSE PAS PAR LES CHEMINEES"

REMARQUE

On dit souvent que les taux mesurés en sortie de cheminée sont corrects mais il y a un problème parce que tout ne passe pas par les cheminées et ces fumées-là ne sont pas prises en compte. Il n'y a pas non plus d'analyse de l'exposition réelle des populations dans les couloirs concernés. En fait, se baser uniquement sur les rejets des cheminées est insuffisant parce qu'il faut intégrer les autres sources d'émissions et

les concentrations à proximité, ceci pour une meilleure mise en relation du lien de causalité. Le problème est que les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) restent dans l'air de quelques jours à plusieurs années. Pour les centrales qui sont là depuis longtemps, il faut aller voir la bioaccumulation via les bios marqueurs et notamment examiner l'eau, les algues et les poissons.

Cloître des Recollets à Metz



Des effets génotoxiques avérés

IMPLICATION

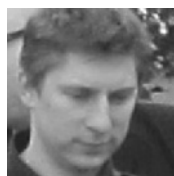
Parmi les membres du réseau de collectifs "Bitume Santé", nombreux sont ceux qui offrent leurs connaissances pour mieux comprendre la toxicité des fumées rejetées par les centrales d'enrobés routiers. C'est le cas de Jordan Stefanov, installé en Lorraine où il enseigne l'écotoxicologie à des élèves de BTS et traite du cas des HAP.

Ce jeune ingénieur scientifique accompagne le projet entre son école de Roville-aux-Chênes et les laboratoires Airlor de Nancy sur l'utilisation des lichens comme bioindicateurs concernant la pollution atmosphérique. Ce qui pourrait prouver à terme qu'il y a bien accumulation de HAP dans l'environnement.

JORDAN STEFANOV

Ingénieur scientifique expert environnement, écotoxicologue.

Même s'ils sont étudiés depuis des années, et malgré les différentes dispositions face à ces molécules, nous ne pouvons pas nous soustraire à elles. En effet, les HAP sont plus ou moins pérennes suivant leur poids moléculaire et l'environnement dans lequel ils se trouvent, leurs durée de vie pouvant varier de quelques jours à plusieurs années (Rapport final sur les HAP - INERIS). Le débit entrant sans fin, du fait d'une multitude de sources (Émissions atmosphériques annuelles de HAP au Canada en 1990) et la faible biodégradabilité de ces



molécules, nous imposent une présence constante et pérenne des HAP, quelque soit notre environnement.

Une industrie dont l'activité entraîne des sortants contenant des HAP ne feront que renforcer des concentrations déjà élevées. Ces molécules ayant des effets génotoxiques avérés,

notamment chez les plus jeunes (étude scientifique de 2012), le risque est alors alarmant et il est urgent de s'en rendre compte, ne serait-ce pour nos enfants. Les HAP sont une source mortifère, sous-estimée, omniprésente et totalement ancrée dans notre environnement. ■

"LES HAP SONT AUJOURD'HUI TOTALEMENT SOUS-ESTIMÉS."



Fumées d'une entreprise d'enrobé à Portes les Valences

CREDIT PHOTO MIRABELLINE

LÉGISLATION, ENQUÊTES PUBLIQUES

Des installations protégées par la loi

■ **Maitre Alexandre Faro** - Avocat en droit de l'environnement



Avant la réorganisation de 2009/2010,

la DIREN (DIrections Régionale de l'Environnement) et la DRIRE (Nature et Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) étaient deux organismes détachés. Le ministère de l'industrie a pris le pas sur l'environnement en absorbant ces organismes sous le nom DREAL (Directions Régionales Environnement

Aménagement Logement) , d'où leur comportement en général plutôt pro- industries.

Pour les centrales d'enrobage en France, "et c'est une spécificité française", et par rapport à ce qui se passe dans le reste du monde, le contrôle des ICPE se résume à un principe d'auto contrôle parce qu'il y a une confiance absolue dans l'industrie. C'est triste à dire mais seules les associations peuvent faire bouger les choses en cas de problème, rarement la DREAL. ■

HORS CADRE



Association SES
La Sone située en Isère (38).

Sur les deux centrales présentes et fonctionnant dans une carrière, l'une a été vendue pour l'Afrique et celle qui produit encore sur place se trouverait hors cadre ICPE selon Jacques, membre de l'association SES (voir article du 18/10/2014) ⁶.

⁶ Association La Sone : [article_18R38840_paysdesaintmarcellin_20141017_cri_d_alerte](#)



EDIT PHOTO CONFERENCE 2014

AVENIR DE L'ENROBÉ

Les alternatives

Laurent Orlich explique qu'il faut rester prudent car les produits de remplacement ne sont pas forcément moins nocifs !

Les nouveaux produits sont beaucoup plus chers que ceux couramment employés (exemple : les produits spécifiques pour que les routes soient plus lumineuses la nuit, résistantes au gel, etc.).

Les bitumes dépendent aussi de leur provenance géographique auxquels on rajoute encore des adjuvants chimiques dont le choix est malheureusement confié à des personnes qui ne tiennent pas du tout compte de l'impact sur le vivant.

"Les produits de remplacement ne sont pas forcément moins nocifs !"

Il y a eu aussi des utilisations de pneus, mâchefers et d'amiante dans le bitume parce que les routes sont aussi une voie de « recyclage ».

Des efforts sont également effectués avec les masqueurs d'odeurs qui sont censés faire baisser le risque ressenti en enlevant un indicateur important pour les populations avec l'effet « pas senti, pas pris » pour l'industriel.

Néanmoins, il n'existe pas réellement d'alternatives parce que les installations incluant concasseurs et centrales à béton produisent des poussières de silices toujours aussi nocives.

■ **Laurent Orlich**

QUESTION

Connaissez-vous le végécol autrement appelé «bitume vert » de COLAS ?

- ▶ Aujourd'hui, il n'y a pas de produits naturels pour faire des bitumes. Tous ces produits sont à base de pétrole et s'y ajoute des adjuvants mal connus.

QUESTION

REACH ⁷ s'applique-t-elle ou pas aux bitumes ?

- ▶ Le point est à creuser. La réglementation REACH 1 doit encore évoluer mais il faut toujours insister afin d'obtenir les fiches de données de sécurité qui précisent la composition des bitumes

⁷ REACH: Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Produits Chimiques.

REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1er juin 2007. REACH rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union européenne (UE) sur les produits chimiques.

QUESTION

Il y a quelques temps on parlait d'enrobés à froid, où en est-on ?

- ▶ Ils sont surtout utilisés pour des travaux provisoires et des réparations.



SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

Bitume Fumées Santé

Alors que les uns de plusieurs journaux alertaient sur la dégradation de la qualité de l'air, la **coordination nationale d'information et de défense sur la pollution par les centrales d'enrobés routiers** préparait l'organisation de la première conférence nationale du genre : **Bitume, Fumées et Santé**.

Lors de la journée du 7 Juin 2014 au sein du Cloître des Récollets à Metz, de nombreuses pistes ont été évoquées pour fédérer les **outils collaboratifs** nécessaires pour lutter contre cette pollution. Les collectifs ont décidé de se regrouper aux côtés de scientifiques et avocats pour valoriser l'expertise acquise au fil des ans et de gagner en visibilité auprès des instances européennes.

Le site internet collaboratif **www.bitumesante.org** regroupera l'information et l'actualité des actions de défenses de chacun des membres, offrant l'éclairage attendu de tant d'associations et de familles isolées.

Comment concilier intérêts industriels et santé des populations : telle était la question au coeur des débats de cette première journée de conférence **Bitume, Fumées et Santé**.

Les yeux des responsables de la santé publique vont-ils enfin s'ouvrir maintenant que les collectifs osent lever le voile ?



Partenaires de la Conférence

Soutiens en logistique, communication et financement



Fondation pour une terre humaine

La Fondation a pour but de défendre l'environnement naturel et la biodiversité ainsi que de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, particulièrement en ce qui concerne la sécurité et la salubrité alimentaires et l'accès à des soins de qualité.



Mirabel - Lorraine Nature Environnement

Mouvement InteRAssociatif pour les Besoins de l'Environnement en Lorraine, Echelon régional de France Nature Environnement.



Flore 54

Fédération meurthe-et-mosellane pour la Promotion de l'Environnement et du Cadre de Vie.



Apequa

L'association APEQUA a pour but de préserver la qualité de vie.



France Nature Environnement

Fédération rassemblant près de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France métropolitaine et en Outre-mer.



APE - St Etienne les Remiremont

Association de protection de l'environnement de Saint-Etienne-lès-Remiremonte.



Respire

Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air.

St Etienne les Remiremont



Ville de St Etienne les Remiremont

Commune des Vosges à l'initiative d'analyses de l'air indépendantes sur le sujet fumées de centrale d'enrobés.



Oqapi

Observatoire de la Qualité de l'Air et des Pollutions Industrielles.

Invités et organisateurs

Professeur Marcel Castegnaro



■ Chimiste de formation, docteur ès sciences, directeur de recherche honoraire, a travaillé 30 ans au Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Laurent Orlich



■ Responsable Fédéral - Secteur Santé au Travail Fédération des salariés de la construction-bois-ameublement - CGT.

Richard Dupiol



■ Association intercommunale HALTE A LA POLLUTION

<http://haltealapollution.pagesperso-orange.fr>

Jacques Granger



■ La Sône Environnement Santé Association S.E.S.

<http://sone-environnement-sante.fr>

Romain Virrion



■ MIRABEL-LNE Mouvement Inter Associatif pour les Besoins de l'Environnement en Lorraine

mirabel-lne.asso.fr

Maitre Alexandre Faro



■ Avocat de l'environnement. Aux côtés de grosses ONG, il défend aussi des associations moins connues. Un engagement utile puisqu'il a permis de dénoncer d'importants délits environnementaux.

Dempsey Princet



■ MIRABEL-LNE Mouvement Inter Associatif pour les Besoins de l'Environnement en Lorraine - mirabel-lne.asso.fr

Sylvain Skraber



■ Biologiste de formation Association Empreinte Positive

<http://www.empreintepositive.org>

William Grandordy



■ OQAPI Observatoire de la Qualité de l'Air et des Pollutions Industrielles

<http://www.oqapi.fr>

Invités et organisateurs

Jean Claude Paul



■ Association Pour la Préservation de l'Environnement à Lérouville et la Santé Publique -

<http://appels.wifeo.com>

Isabelle Wolff



■ Association pour la préservation de la qualité de vie (APEQUA)

www.apequa.org

contact@apequa.org

Philippe Germain



■ Association de protection de l'environnement de Saint-Etienne lès Remiremont (APE)

www.pollutionsaint-etiennelesrt.com/

Emmanuel Jantzen



■ Ingénieur d'études à Air Lorraine.

www.atmolor.org

Sophie Fleckenstein



■ Chargée de mission santé et environnement France Nature Environnement (FNE)

<http://www.fne.asso.fr>

Christian Thiry



■ Adhérent et militant dans l'association APEQUA

Florian Charlet



■ Association APEQUA Adhérent et militant spécialisé dans les questions de

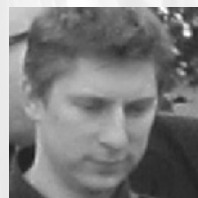
transition énergétique.

Jean François Fleck



■ Vosges Nature Environnement - <http://vne88.fr>

Jordan Stefanov



■ Ingénieur scientifique expert environnement, écotoxicologue.

Un grand merci à Monsieur Jean Marie Pelt et toute l'équipe du Cloître des Recollets de Metz ainsi qu'aux institutions indépendantes qui ont soutenu l'organisation de cette rencontre et sans qui cet évènement n'aurait pu avoir lieu.

**Carte de France des collectifs,
Témoignages, Articles,
Documentation et Rapports
sur
www.bitumesante.org**



Coordination nationale d'information et de défense sur la pollution par les centrales d'enrobés routiers.

www.bitumesante.org

contact@bitumesante.org

Boite vocale : **03 55 67 40 62** Coût d'un appel local, non surtaxé.